



Bécancour

S'adapter aux changements climatiques

Guide pratique

pour les citoyens

À conserver dans un endroit sécuritaire
pour consultation rapide.



Le présent guide vous donnera des conseils de prévention, des suggestions d'actions à poser, des informations sur les programmes d'aide disponibles, les outils de communication pertinents, et plus encore !

Inondations

Vous êtes le premier responsable de votre sécurité !

En situation d'urgence ou de sinistre, il vous revient d'accomplir les premiers gestes pour assurer votre propre sécurité, celle de votre famille et la sauvegarde de vos biens. **Comment vous préparer ?**

1.

Assurez-vous adéquatement en cas d'inondation

Si vous êtes à risque d'inondation, assurez-vous d'être bien couvert par une police d'assurance.

- Dès que vous subissez un sinistre, communiquez avec votre assureur afin de l'informer des dommages; il pourra vérifier l'étendue de vos protections et vous informer de la marche à suivre.
- Dressez la liste des biens endommagés ou détruits et, si possible, prenez des photos ou une vidéo de ces biens avant d'en disposer.
- Prenez les dispositions nécessaires pour éviter toute aggravation des dommages et conservez les reçus des dépenses engagées à cette fin.
- Conservez tous les reçus de dépenses que vous aurez engagées pour vous loger et vous nourrir à l'extérieur de votre habitation. Selon la nature du sinistre et votre contrat, ces frais pourraient vous être remboursés.

Ces renseignements proviennent du Bureau d'assurance du Canada: 514 288-4321 ou 1 877 288-4321 (sans frais).

2.

Dotez-vous d'équipements pour faire face aux inondations

- Installation de pompes;
- Installation d'un clapet antirefoulement;
- Génératrices de secours;
- Contreplaqués à positionner dans vos fenêtres ou portes;
- Bottes d'eau adéquates;
- Sacs de sable.



Les changements climatiques correspondent à des transformations du climat observées sur plusieurs décennies. Ils se traduisent notamment par une hausse des températures moyennes, des épisodes de pluie plus intenses ou plus fréquents, des périodes de sécheresse accrues et des variations du niveau des cours d'eau. Ces changements influencent directement notre environnement et peuvent augmenter les risques d'inondation, de chaleur extrême et d'événements météorologiques exceptionnels, d'où l'importance d'adopter des mesures d'adaptation au quotidien.

3.

Préparez votre trousse d'urgence 72 h en cas d'inondation

Ayez en tout temps, à la maison, les articles suivants, idéalement rassemblés dans un sac à dos ou un bac :

- Eau potable (deux litres par personne, par jour, pour au moins 3 jours);
- Nourriture non périssable (provisions pour au moins 3 jours);
- Ouvre-boîte manuel;
- Radio à piles — piles de rechange;
- Lampe frontale ou de poche — piles de rechange ou lampe à manivelle;
- Briquet ou allumettes et chandelles;
- Trousse de premiers soins (antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.);
- Jeu de clés pour la voiture et la maison;
- Documents importants (pièces d'identité, passeports, cartes d'assurance-maladie, cartes de guichet automatique, cartes de crédit, polices d'assurance habitation et automobile, etc.);
- Vêtements et chaussures (un rechange de vêtements par personne);
- Couvertures ou sacs de couchage;
- Papier hygiénique et autres articles d'hygiène personnelle (brosses à dents, dentifrice, soie dentaire, débarbouillettes, serviettes, savons, shampoing, etc.);
- Médicaments (conservez une réserve d'environ une semaine de médicaments dans votre trousse, avec copie de vos prescriptions médicales et visuelles);
- Liste de numéros de téléphone (école, garderie, parents, etc.);
- Argent de poche et monnaie;
- Nourriture pour vos jeunes enfants (bébés) ou animaux (s'il y a lieu).





4.

Organisez votre espace pour éviter les dommages

- Protégez vos ouvertures : placez un contreplaqué, solidement fixé, dans les fenêtres du sous-sol ou portes.
- Drain : boucher le drain s'il n'y a pas de clapet antirefoulement.
- S'il y a un grand risque d'inondation, coupez l'électricité et protégez votre panneau électrique. Contactez Hydro-Québec pour les procédures à suivre.
- Déplacez vos meubles, appareils électriques et produits dangereux pouvant contaminer l'eau ou la résidence à l'étage.

5.

Préparez votre plan d'urgence familial. Soyez prêt à évacuer !

- Déterminez où vous irez loger en cas d'inondation si vous devez quitter votre domicile;
- Déterminez qui prendra en charge les enfants ou les animaux durant cette période;
- Préparez une valise d'urgence si vous devez évacuer durant la nuit ou très rapidement (essentiels de toilette, vêtements, papiers importants, etc.);
- Avertissez vos proches de votre nouvelle localisation temporaire afin d'éviter les inquiétudes.

La Ville de Bécancour vous invite à remplir un formulaire pour faire connaître vos intentions si vous deviez évacuer votre résidence. Cela permettra aux autorités de vous joindre en tout temps durant cette période.



Remplissez-le
en ligne dès
maintenant !

[bureaucitoyen.becancour.net/
demandes-en-ligne/coordonnees-en-cas-durgence](http://bureaucitoyen.becancour.net/demandes-en-ligne/coordonnees-en-cas-durgence)

Réglementation municipale à appliquer

Votre pompe rejette directement les eaux de votre résidence dans la rue ? Sachez que cette pratique n'est pas tolérée à Bécancour. Vous devez rejeter l'eau soit sur votre terrain ou dans un cours d'eau à proximité. Des patrouilles effectueront de la surveillance pour faire appliquer la réglementation en ce sens. Les contrevenants seront passibles d'amendes.





Lieux des tas de sable en cas d'inondation

Lors d'inondations majeures, la Ville met gratuitement à la disposition des citoyens des tas de sable dans des lieux de dépôt différents :

- **Stationnement de l'hôtel de ville**
1295, avenue Nicolas Perrot,
Bécancour (Québec) G9H 1A1
- **Belle-Vallée (secteur Sainte-Gertrude)**
- **Bureau d'information touristique**
1005, boul. de Port-Royal, Bécancour
(Québec) G9H 4Y2

Les citoyens devront récupérer le sable et faire leurs sacs par leurs propres moyens et en disposer convenablement. N'oubliez pas d'apporter vos propres pelles. Aucune livraison à domicile ne sera effectuée.



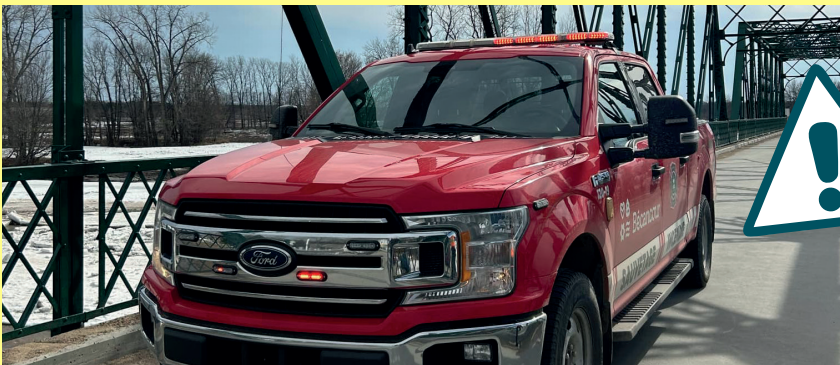
La Ville en mode alerte !

En cas de possibles inondations, la Ville de Bécancour déploie rapidement son plan de mesures d'urgence :

1. Surveillance des cours d'eau 24 h/24;
2. Patrouille des secteurs à risque;
3. Échange des données sur la surveillance des cours d'eau avec la Sécurité civile et la Sûreté du Québec;
4. Déploiement des ressources sur le terrain;
5. Mise à disposition de tas de sable aux points de dépôt déterminés;
6. Déploiement d'une signalisation adéquate;
7. Communication constante avec les médias;
8. Intervention des services d'urgence;

SI BESOIN :

9. Visites des résidences (préavis d'évacuation ou évacuation);
10. Enregistrement des évacués;
11. Ouverture d'un centre de services aux sinistrés;
12. Suivi avec les autorités pour le rétablissement.



Quoi faire en cas de pluie abondante ?

Voici quelques actions que vous pouvez prendre pour éviter certains désagréments pouvant être causés par une grande quantité de pluie attendue :

- Gardez votre toit et vos gouttières propres (enlevez les feuilles et autres types de débris qui peuvent provoquer un débordement d'eau);
- Fermez complètement toutes les portes et fenêtres;
- Vérifiez l'état de votre pompe, votre clapet antiretour et votre drain de fondation et s'assurer de leur bon fonctionnement;
- Coupez ou taillez les branches basses des arbres qui risquent de tomber en cas de pluie ou de tempête de vent;
- Inspectez votre propriété pour repérer les zones pouvant entraîner un problème de drainage;
- Surveillez le niveau d'eau de votre piscine;
- Préparez-vous aux pannes de courant possibles.

Surveillance accrue lors de fortes précipitations

La Ville de Bécancour effectue des inspections préventives du réseau avant les épisodes météo importants, et ce, en continu. De plus, des équipes sont présentes sur le terrain durant les orages et les fortes pluies afin d'observer le comportement du réseau et intervenir rapidement si nécessaire.



Programme d'aide financière pour l'adaptation aux changements climatiques

Depuis 2025, la Ville offre un programme de subvention visant à soutenir l'amélioration ou la mise aux normes de certaines installations résidentielles. Le programme, s'adressant à tous les propriétaires de Bécancour (résidentiel et commercial), contribue à réduire les risques liés aux pluies intenses et à renforcer la résilience des habitations.

L'aide financière se décline en deux volets :

1. Inspection de la conformité des installations et raccordements aux réseaux d'égouts municipaux
2. Remboursement d'une partie des travaux admissibles

Notons que l'enveloppe budgétaire a été reconduite dans le Programme triennal d'immobilisations 2026, assurant la continuité du programme pour l'année à venir.

Les détails et les formulaires à remplir pour s'inscrire au programme sont disponibles au becancour.net, dans la section *Programmes d'aide*.

Mettre ses lingettes dans la poubelle

Un petit geste qui fait une grande différence

Pour le bon fonctionnement du système de traitement des eaux usées, la Ville de Bécancour rappelle que les lingettes désinfectantes, tout comme les lingettes jetables, les protections personnelles, les cure-oreilles et autres produits (biodégradables ou non) doivent **ABSOLUMENT** être placées à la poubelle et non dans la toilette.

Dans le cas contraire, ces éléments obstruent les conduites créant ainsi un bouchon et un refoulement dans le réseau d'égout, pouvant même aller jusqu'à une interruption du traitement des eaux et à d'importants bris d'équipements dans les stations de pompage.

Chaque geste compte !

Merci de votre collaboration !



La Ville vous informe !



En cas d'inondation, de fortes pluies à venir ou lors d'une situation exceptionnelle, renseignez-vous via :



becancour.net



facebook.com/villebecancour



Médias locaux



[Alertes du Bureau citoyen*](#)

*Vous ne recevez pas les alertes du *Bureau citoyen* (appel, courriel, texto) ? Inscrivez-vous dès maintenant pour être informé dès qu'une situation vous concerne ! Rendez-vous au bureaucitoyen.becancour.net pour créer votre dossier. C'est important d'être au courant !

Joindre les autorités

Urgence – incendie : 911

Détresse psychologique : 811, option no 2

Sécurité civile : 819 371-6703

Sûreté du Québec : 1 514 598-4141 | 819 298-2211

Hydro-Québec : 1 800 790-2424

Croix-Rouge : 1 800 363-7305



Ville de Bécancour

1295, avenue Nicolas-Perrot, G9H 1A1

819 294-6500 (heures régulières)

819 233-2147 (pour urgence en dehors des heures régulières)

becancour.net

Toutes ces actions sont essentielles au fonctionnement harmonieux du réseau municipal et à la prévention des incidents. Nous vous remercions de votre collaboration !

Bécancour

